

Mouvement de l'Emploi du Premier Degré

CALENDRIER 2025

Mutation interdiocésaine

DATES	ACTEURS	OBJET
Mardi 7 janvier au Vendredi 24 janvier	DDEC	Envoi des imprimés de demande de mutation INTER diocésaine aux Chefs d'établissements.
	Enseignant	Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation.
Lundi 27 janvier	Le Chef d'établissement	Date limite de retour à la DDEC de la fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation INTER diocésaine. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « mutation interdiocésaine : ÉTAT NÉANT ».
Vendredi 31 janvier	DDEC	Date limite d'envoi de l'imprimé de demande de mutation Interdiocésaine aux CDE sollicitées qui les codifient.

Procédures communes aux demandes de mutation intra et interdiocésaines

DATES	ACTEURS	OBJET
Jeudi 9 janvier	Rectorat	Circulaire sur le mouvement.
Lundi 20 janvier	DDEC	Ouverture du site cde.ec83.com/
Du mardi 21 janvier au mercredi 12 février	Candidat	- Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation et constitue son dossier sur le site cde.ec83.com/
	Le Chef d'établissement	- Recensement des services vacants et susceptibles de l'être.
Vacances d'hiver du 8 février au 23 février		
du mercredi 5 février au mardi 25 février	Le Chef d'établissement	Envoi au rectorat du recensement des postes vacants et susceptibles de l'être - annexes 2, 3 et 4 Envoi par mail (sep-personnel@ac-nice.fr) et copie à la secrétaire de la CDE (ddec@ec83.com).
Jeudi 6 mars 13h30-16h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen et codification des candidatures : demandes de mutation intra-diocésaine et émanant des autres diocèses.
À partir du Vendredi 7 mars	DDEC	Envoi du tableau de codification aux Chefs d'établissement et communication des codifications aux enseignants.

Vendredi 14 mars	Rectorat DDEC	Publication des services vacants et susceptibles de l'être sur le site cde.ec83.com/
Du vendredi 14 mars au vendredi 28 mars	Candidat	- Postule en ligne sur le site de rectorat.
Mardi 1er avril 8h	Candidat	Date limite d'envoi des dossiers de candidature : <ul style="list-style-type: none"> • Après des Chefs d'établissement concernés (CV + lettre de motivation+ récapitulatif des candidatures) <u>ET</u> • Après de la secrétaire de la CDE (récapitulatif des candidatures)
Du jeudi 14 mars au mardi 1er avril	Le Chef d'établissement	Accuse obligatoirement réception des candidatures.
Vendredi 4 avril	Rectorat	Envoi aux chefs d'établissement le tableau des candidatures.
7 avril au 21 avril : Vacances scolaires		
Mardi 22 avril	Le Chef d'établissement	Date limite d'envoi des souhaits à la DDEC par le biais d'un fichier Excel (Ne pas adresser ses vœux au Rectorat).
Mardi 22 avril 16h00-19h00	Chefs d'établissement	Réunion de concertation des Chefs d'établissement.
Mercredi 30 avril 16h30-19h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen des candidatures et des souhaits des Chefs d'établissement. Notification des avis aux Chefs d'établissement.
Du vendredi 2 mai Au Mercredi 14 mai	Le Chef d'établissement	Prend connaissance des avis de la Commission Diocésaine de l'Emploi et revoit éventuellement ses souhaits de nomination puis adresse ses vœux définitifs à la DDEC.
Jeudi 15 mai 16h00-18h00	Commission Diocésaine de l'Emploi	Régulation des nominations avant la Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI).
Vendredi 23 mai	Le Chef d'établissement	Date limite de saisie des vœux des Chefs d'établissement sur Colibris
Mardi 10 juin	Rectorat et Enseignement catholique	Commission Consultative Mixte Interdépartementale
Mardi 10 juin	Rectorat	Notification des résultats de la CCMI aux Chefs d'établissement.
Mercredi 25 juin	Rectorat	Notification des résultats du mouvement aux enseignants.
Courant juillet	DDEC SGEC	Procédure de la Commission Nationale de l'Emploi.